



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4731

Centre Technique et Administratif de Vaise – Construction – 19 avenue Joannès Masset
69009 - Opération 09039002 - Lancement des études et des prestations préalables,
affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2, programme n° 00008

Direction de la Construction

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 20 MAI 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 MAI 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 MAI 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4731 - CENTRE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF DE VAISE –
CONSTRUCTION – 19 AVENUE JOANNES MASSET 69009 -
OPERATION 09039002 - LANCEMENT DES ETUDES ET
DES PRESTATIONS PREALABLES, AFFECTATION D'UNE
PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-
2, PROGRAMME N °00008 (DIRECTION DE LA
CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce
qui suit :

Par délibération n° 2014/10 du 25 avril 2014, vous avez élu les membres de la
Commission d'appel d'offres permanente de la Ville de Lyon.

Par délibération n° 2018/4387 du 17 décembre 2018, vous avez approuvé l'actualisation
des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan
d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n°2015-2 « Aménagement
équipements sportifs 2015-2020 », programme n° 00008.

Le projet qui vous est présenté aujourd'hui concerne la construction d'un nouveau
bâtiment (Centre technique et administratif) sur une parcelle d'environ 2130 m²,
appartenant à la Ville de Lyon et située à Vaise à l'angle de l'avenue Joannès Masset et de
la rue Saint Pierre de Vaise (îlot Masset).

Ce bâtiment comportera :

- des locaux pour le CTS (Centre Technique des Sports) de la Direction des sports,
qui doit libérer le bâtiment du stade de Gerland qu'il occupe actuellement, au
profit du LOU Rugby (ateliers, espaces de stockage, magasin, bureaux, locaux
pour le personnel (vestiaires, sanitaires, douches, réfectoire) ;
- deux plateaux livrés clos et couvert avec fluides en attente à destination de futurs
bureaux municipaux.

Les espaces extérieurs seront utilisés pour du stockage et le stationnement des véhicules
de service.

La surface de plancher à construire pour ce bâtiment représente environ 2400 m².

Aujourd'hui, il vous est proposé d'engager les sommes nécessaires au lancement des
études et prestations préalables et à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif aux
travaux de construction du centre technique et administratif (étude de programmation,
organisation et indemnités diverses liées au concours, rémunération de l'équipe de
maîtrise d'œuvre retenue et prestations intellectuelles diverses, sondages et études de sol,
de pollution et travaux divers) pour un montant estimé à 970 000 €TTC.

A ce stade des études préalables (préprogramme), le montant de l'opération est estimé à 5
400 000 € TTC (valeur mars 2018), hors mobilier, déménagement et équipements
éventuels. Ces éléments seront précisés à l'issue des études de programmation
actuellement en cours et vous seront soumises pour approbation à l'issue des études
d'avant-projet définitif (APD).

La maîtrise d'œuvre sera attribuée par la Commission d'appel d'offres, après mise en concurrence par voie de concours de maîtrise d'œuvre, conformément à la réglementation des marchés publics en vigueur.

Le jury sera désigné selon les modalités définies par la réglementation des marchés publics en vigueur.

Conformément à l'article 89 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, les membres élus de la commission d'appel d'offres permanente feront partie du jury. Le jury sera présidé par le Maire ou son représentant. Le président du jury désignera des personnalités qualifiées.

A l'issue de l'appel de candidatures, 3 (trois) équipes seront admises à présenter une proposition de niveau avant-projet sommaire (APS).

L'indemnisation réglementaire qui sera versée à chaque concurrent ayant remis une prestation conforme sera de 35 000 €HT maximum. Pour le candidat retenu, cette somme constituera une avance sur son marché.

Les marchés de travaux, de coordination SPS, de contrôle technique et autres marchés d'études seront attribués conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2014/10 du 25 avril 2014 et n° 2018/4387 du 17 décembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

- 1- Le lancement des études et des prestations préalables de l'opération n°09039002 « Centre Technique et Administratif de Vaise - Construction», est approuvé. Ces études et prestations préalables seront financées par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2, programme n° 00008.
- 2- M. le Maire est autorisé à :
 - désigner, le cas échéant, les personnalités qualifiées, membres du jury ;
 - régler les indemnités des membres du jury (personnalités qualifiées) ;
 - régler les indemnités de concours.

- 3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programmen°00008, autorisation de programme n° 2015-2, opération n° 09039002 et imputée aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonctions 020 et autres, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :
- 2019 : 200 000 €;
 - 2020 : 350 000 €;
 - 2021 : 420 000 €
- 4- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le fonds européen de développement régional (FEDER), le fonds social européen (FSE) ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY